

Le Plan Solaire Méditerranéen : un symbole du partenariat euro-méditerranéen ?

La Banque Européenne d'Investissement au service d'une politique renouvelée de l'énergie

Tout au long des cinquante dernières années, le cours de la construction européenne a connu bien des élans, mais aussi des turbulences, avec les étapes successives de son élargissement, les débats sur sa gouvernance, une alternance de cycles de croissance et de ralentissement économiques, avec leurs conséquences sociales, etc. Toutefois, la réalité européenne s'enracine progressivement dans notre environnement quotidien et j'ai la faiblesse de croire que la Banque européenne d'investissement (BEI) n'y est pas totalement étrangère.

par **Philippe de FONTAINE VIVE***

Créée au lendemain de l'adoption du traité de Rome, la BEI (1) a en effet maintenu, depuis lors, le double cap du soutien à la croissance et de la solidarité, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. Dans la mise en œuvre de cette mission, les priorités et les instruments ont, bien enten-

du, évolué, mais sans qu'ait jamais été remis en question l'impératif de servir à la fois la compétitivité et un développement harmonieux.

Le secteur de l'énergie m'apparaît exemplaire de la capacité d'adaptation de notre institution et de son souci de servir une certaine idée de l'Europe. C'est pourquoi,

* Philippe de Fontaine Vive Curtaz est actuellement Vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI). Il est en charge des financements en France et dans les pays partenaires méditerranéens, du financement des PME et du partenariat avec le secteur bancaire en Europe, ainsi que de l'ensemble de la communication externe de la BEI, notamment la

transparence, la politique d'information et les relations avec les Organisations Non Gouvernementales. Il est membre du Conseil d'administration du Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale spécialisée dans les services financiers aux PME.

dans ma contribution à ce numéro de *Réalités industrielles*, je voudrais aborder cette priorité sous trois angles complémentaires : la BEI et les énergies renouvelables, la BEI et le partenariat énergétique avec les voisins méditerranéens et, enfin, la BEI et le Plan Solaire Méditerranéen.

LA BEI ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable, figure, depuis 2007, parmi les axes majeurs du Plan d'activité de la Banque. Dans le droit fil de la politique énergétique de l'Union européenne, nos financements visent notamment à atteindre l'objectif de réduire de 20 % d'ici à 2020 les émissions de gaz à effet de serre des différents pays membres, par rapport aux niveaux qui étaient les leurs en 1990. Cela passe par des interventions visant à :

- accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables sur le plan tant de la mise en production industrielle des technologies émergentes que de leur diffusion dans le public ;
- encourager une meilleure efficacité énergétique, par exemple, à travers les projets réalisés par le secteur public et les petites et moyennes entreprises, mais aussi à travers ceux qui sont liés au logement et à la production combinée de chaleur et d'électricité, ou encore à la modernisation des réseaux de production et de transport d'électricité existants ;
- soutenir la recherche-développement et l'innovation, afin de diversifier les sources d'énergie en aidant les projets à profils de risque financier élevé, qui, de ce fait, peinent à trouver des financements ;
- assurer la diversification et la sûreté des approvisionnements par la promotion des réseaux transfrontaliers, des installations de stockage et de nouvelles capacités de production ;
- aider à concilier approvisionnement externe et développement économique dans les pays partenaires, en travaillant à l'émergence d'une communauté euro-méditerranéenne de l'énergie, en identifiant les projets contribuant à la lutte contre les dérèglements climati-

ques et en améliorant l'accès des populations à des sources d'énergie modernes.

L'activité de la BEI, en 2008, illustre particulièrement bien ces orientations, avec plus de 10 milliards d'euros de financements nouveaux en faveur du secteur de l'énergie, dont 2,2 milliards consacrés aux seules énergies renouvelables. Il convient aussi de relever que, parmi les projets financés par la BEI dans dix pays européens, l'énergie solaire a fait une percée rapide puisque, toujours en 2008, celle-ci a représenté 35 % des prêts consacrés aux énergies renouvelables (contre 9 %, l'année précédente). A cet égard, je citerai notamment ces trente-cinq centrales photovoltaïques de taille moyenne installées sur les toits-terrasses de centres logistiques de la grande distribution en Allemagne et en Espagne, mais également le prêt-cadre que j'ai eu le plaisir de signer, le 27 février de cette année, dans les locaux du lycée Victor Hugo de Poitiers.

Cette intervention (d'un montant de 200 millions d'euros) vise à financer le plan photovoltaïque de la région Poitou-Charentes, qui prévoit d'installer, d'ici à 2012, des fermes solaires (au sol) d'une capacité de 44,5 MW et des panneaux photovoltaïques d'une capacité totale de 22,5 MW (sur des toitures de bâtiments publics, industriels et commerciaux).

Ce projet est, à plus d'un titre, exemplaire. Il est tout d'abord ambitieux, puisqu'il vise à produire, dans une région qui représente moins de 3 % de la population française, une fois et demie plus d'énergie que toute la production française d'origine solaire en 2007. Il est également innovant dans sa structuration puisque, pour figurer aux côtés de la BEI, la Région – qui s'est, quant à elle, engagée à garantir les prêts accordés jusqu'à hauteur de 25 % de leur montant afin d'en améliorer encore davantage les conditions financières – a sélectionné, sur appel d'offres, les Caisses régionales du Crédit agricole et Crédit agricole Leasing, qui participeront à la mise en œuvre et au cofinancement des investissements, à hauteur de 200 millions d'euros supplémentaires. Enfin, il est bien pensé techniquement, car il s'appuie sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) en qualité de tiers expert. C'est la combinaison et la complémentarité de ces compétences qui doivent permettre de mener à bien une initiative certes prometteuse, mais qui, de par sa nature, soulève encore des interrogations et des doutes.

En 2008 encore, la BEI a participé à la création du Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures (dit *Fonds Marguerite*) pour soutenir en fonds propres et en quasi-fonds propres des investissements dans ces différents domaines et pour soutenir, en particulier, l'intégration éco-paysagère des sources d'énergie renouvelable.

Le même souci de pragmatisme prévaut dans la conduite des interventions de la BEI à l'extérieur de l'Union européenne, notamment dans les pays partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée, une région où la BEI opère depuis la fin des années 70. Comme à

(1) La Banque européenne d'investissement a été créée en 1958 par le traité de Rome en tant qu'institution de financement à long terme de l'Union européenne (UE). Elle a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. La BEI emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés des capitaux et les prête à des conditions favorables, pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des objectifs de l'UE. La Banque adapte en permanence ses activités à l'évolution des politiques de l'UE.

On trouvera de plus amples informations sur les interventions et les nouvelles initiatives de la BEI sur le site Web de la Banque (www.bei.org). Pour des informations complètes sur les activités de la BEI en 2008, le lecteur est invité à consulter les rapports annuels (rapport d'activité et rapport sur la responsabilité d'entreprise, rapport statistique et rapport financier), qui peuvent être téléchargés depuis la page : <http://www.bei.org/publications>. Les rapports annuels du FEI, quant à eux, peuvent être téléchargés depuis la page : www.eif.org/library/index.htm.

l'intérieur de l'Union européenne, la nature même de l'activité de la BEI a profondément évolué tout au long de cette période et, aujourd'hui, à travers sa Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), la BEI y est l'un des acteurs de référence de la Politique européenne de voisinage. Mise en place en 2002, la FEMIP (2) a repris l'acquis de ces trente années d'intervention, en donnant une certaine inflexion à son activité, qui repose aujourd'hui sur deux piliers principaux : l'appui direct au développement du secteur privé et la construction d'un environnement propice à l'investissement, tout en se dotant d'une organisation qui lui permette d'être à l'écoute des aspirations des pays partenaires et de décider, ensemble, des objectifs à atteindre.

LA BEI ET LE PARTENARIAT ÉNERGÉTIQUE AVEC LES VOISINS MÉDITERRANÉENS

Un approvisionnement énergétique fiable, à un prix compétitif et à des conditions respectueuses de l'environnement est une des conditions préalables à une politique dynamique d'attractivité des investissements. La FEMIP apporte donc une attention toute particulière à ce secteur et, outre le financement d'installations de production d'énergie et de centrales électriques, elle intervient aussi dans le financement des gazoducs et des interconnexions électriques, en particulier lorsque ces équipements sont considérés comme des investissements stratégiques pour stimuler l'intégration économique au niveau régional. Comme en Europe, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie prennent, en Méditerranée, une importance croissante dans les activités de la BEI : cette dynamique est encouragée par les conditions particulièrement favorables dont bénéficie cette région, tant en matière éolienne que d'insolation. Pour accompagner cette stratégie et soutenir les investissements dans le secteur énergétique en Méditerranée, plusieurs instruments financiers ont été créés. En premier lieu, le Conseil des gouverneurs (les ministres de l'Économie et des Finances des pays membres de l'Union européenne représentant, à ce titre, les actionnaires de la Banque) a approuvé, en 2007, une série de mesures destinées à renforcer la contribution de la BEI dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Parmi ces mesures figure un mécanisme de prêt pluriannuel pour la promotion des énergies durables et la sûreté de l'approvisionnement énergétique, notamment dans les pays du voisinage européen. Doté d'une enveloppe de 3 milliards d'euros, il est utilisé essentiellement pour financer des projets qui ne peuvent pas bénéficier de la garantie communautaire, tout en permettant, néanmoins, d'atténuer le risque souverain (ou le risque politique) lié au projet. Au titre de ce mécanisme, sont admissibles, principalement, les projets concernant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le piégeage, le transport et le

stockage du carbone, ainsi que les projets contribuant de manière importante à la sûreté de l'approvisionnement énergétique européen. Un examen à mi-parcours de ce mécanisme est prévu d'ici à 2010.

D'autre part, les projets concernant la maîtrise des effets des changements climatiques réalisés dans la région méditerranéenne peuvent, sous certaines conditions, justifier d'un financement BEI à hauteur de 75 % de leur coût (au-delà donc du plafond habituel, qui est de 50 %). Ce relèvement du plafond de financement a pour but d'accélérer la mise en œuvre des projets et/ou d'aider à lutter contre la pénurie de ressources financières (il pourrait s'avérer particulièrement adapté au contexte de crise financière que nous traversons actuellement). Sont éligibles à ces dispositions tous les projets contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique, en particulier les projets permettant une amélioration de l'efficacité énergétique d'au moins 20 % par rapport à la situation initiale, les projets concernant les énergies renouvelables, la fabrication d'équipements utilisés dans la production d'énergies renouvelables, la production de biomasse à des fins énergétiques, ainsi que des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la BEI a pris une part active dans la mise en place du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF) qui, géré par le Fonds européen d'investissement (filiale de la BEI), investira dans des fonds régionaux spécialisés dans l'appui aux projets d'énergie de petite et moyenne dimension, dans les pays en développement et dans les économies émergentes.

Depuis octobre 2002, la FEMIP a consacré au secteur de l'énergie plus de 3,6 milliards d'euros, soit plus de 40 % de l'ensemble de ses financements sur la même période. Pour cela, elle mobilise toute une gamme d'instruments, allant de prêts et de dons pour financer des prestations d'assistance technique ou la réalisation d'études sectorielles, aux nouveaux outils promus par le Groupe BEI.

En 2008, elle est ainsi intervenue, pour la première fois, par le biais d'une opération de capital-investissement, en participant (à hauteur de 6,5 millions d'euros) au premier fonds de la région basé sur le Mécanisme pour un développement propre (MDP). Mis en place par le Protocole de Kyoto, le MDP autorise un pays industrialisé soumis à un objectif de limitation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à investir dans un projet de réduction de ces émissions dans un pays non lié par un tel objectif et à se prévaloir des crédits corres-

(2) La FEMIP (Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat) a été créée en octobre 2002, à la demande du Conseil européen de Barcelone, pour renforcer et amplifier l'action de la BEI envers les pays partenaires méditerranéens. Elle est aujourd'hui l'acteur de référence du développement en Méditerranée, et elle a pour priorités le développement du secteur privé local et la mise en place d'un environnement favorable aux investissements. En six années, la FEMIP a investi plus de 8,5 milliards d'euros dans 125 projets d'envergure, soutenu le développement de 1 770 PME locales et consacré près de 100 millions d'euros à 113 opérations d'assistance technique et d'étude.
Voir également : <http://www.eib.org/projects/regions/med/index.htm>

pondant à la réduction des émissions de GES obtenue grâce au projet. Le fonds en question, domicilié au Maroc, permettra d'encourager l'utilisation du Mécanisme pour un développement propre au Maroc et dans la région, et participera au développement du marché des réductions des gaz à effet de serre. Il contribuera également à soutenir l'investissement dans des secteurs clés, tels que l'énergie renouvelable, la gestion des décharges et l'efficacité énergétique.

L'expérience de la BEI en Europe et celle de la FEMIP sont désormais au service d'une nouvelle ambition pour la région en matière d'énergies renouvelables : l'accompagnement du Plan Solaire Méditerranéen. Fruit d'une réflexion amorcée il y a plusieurs années, ce Plan a bénéficié de la meilleure des cautions politiques en étant retenu parmi les six projets prioritaires de l'Union pour la Méditerranée (UpM), lors du Sommet de Paris du 13 juillet 2008.

Dans le prolongement de l'impulsion donnée par les quarante-trois chefs d'Etats et de gouvernements, ce qui, hier encore, semblait un pari fou – produire environ 20 GW d'ici à 2020 à partir d'installations à faible émission de carbone représentant un investissement global de quelque 80 milliards d'euros – commence à prendre corps aujourd'hui.

Cet accroissement de la production d'électricité pourrait aider à surmonter les pénuries d'énergie que connaissent les pays méridionaux et orientaux de la Méditerranée.

De plus, l'énergie « verte » ainsi produite localement pourrait être exportée vers des pays membres de l'Union européenne et contribuer ainsi à la réalisation

des objectifs « 20-20-20 » inscrits dans le Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (Plan SET). Enfin, le Plan Solaire Méditerranéen vise à relever les défis qui se posent actuellement dans le secteur énergétique, parmi lesquels l'accroissement de la

demande, la sûreté de l'approvisionnement et la viabilité environnementale revêtent une importance cruciale.

C'est au franchissement des premières étapes de mise en place de ce Plan que la FEMIP apporte concrètement son concours.



© Ludovic-Pool/SIPA

« Fruit d'une réflexion amorcée il y a plusieurs années, le Plan Solaire Méditerranéen a bénéficié de la meilleure des cautions politiques en étant retenu parmi les six projets prioritaires de l'Union pour la Méditerranée, lors du Sommet de Paris du 13 juillet 2008. » *Le président français Nicolas Sarkozy accueille le président égyptien Hosni Moubarak et le prince marocain Moulay Rachid au Sommet de Paris pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008.*

l'Industrie de l'Union pour la Méditerranée, qui ont invité la BEI à proposer un programme d'investissement pour le développement des énergies renouvelables dans le bassin méditerranéen.

En effet, lors de la 7^e réunion ministérielle conjointe de la FEMIP et de l'ECOFIN Euromed, à Luxembourg en octobre 2008, les ministres ont notamment conclu : « Afin de contribuer au Plan Solaire Méditerranéen, compte tenu de la grande expérience que la BEI a acquise en Europe à travers le financement des technologies énergétiques solaires et, plus largement, dans le

LA BEI ET LE PLAN SOLAIRE MÉDITERRANÉEN

En coordination avec d'autres parties prenantes, la FEMIP joue un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan Solaire Méditerranéen (PSM). Sa légitimité institutionnelle découle des conclusions adoptées par les ministres de l'Économie et des Finances lors de la réunion ministérielle conjointe du Conseil ECOFIN et de la FEMIP (tenue à Luxembourg, le 7 octobre 2008) et des ministres chargés de

domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la FEMIP s'est proposée de jouer un rôle clé, en étroite coopération avec les acteurs concernés, dans les différents programmes d'investissement et projets qui doivent être mis en œuvre dans la région méditerranéenne dans les années à venir ».

De leur côté, lors de la 7^e Conférence de l'industrie de l'Union pour la Méditerranée, à Nice en novembre 2008, « les ministres [ont souligné] l'importance d'une mobilisation de fonds additionnelle pour mettre en œuvre le programme de travail, y compris du secteur privé. Dans cet esprit, ils demandent à la BEI de leur proposer, durant le premier semestre 2009, un programme d'investissements pour le développement de l'énergie solaire (qui contribuera fortement au programme Énergie 2020) ».

En adoptant le Plan d'activité de la FEMIP courant sur la période 2009-2011, les ministres euro-méditerranéens des Finances, réunis à Bruxelles le 7 juillet dernier, ont confirmé ces orientations et, de leur côté, les équipes de la Banque ont déjà engagé des travaux préliminaires de mise au point du Plan Solaire Méditerranéen.

Ces travaux préparatoires ont suivi une approche articulée en deux phases :

- durant la première phase (2009-2010), un plan d'actions immédiates – consistant en une série de projets pilotes de petite dimension concernant différentes technologies – sera mis en œuvre dans le but d'établir les conditions de rentabilité de chaque projet (principalement, les mécanismes financiers et les cadres juridiques) et de traiter les questions de gouvernance. La sélection des projets se fera sur la base des propositions soumises par les pays partenaires. La BEI participera au groupe de travail pour en définir les critères de sélection et pour instruire les projets à réaliser au cours de cette première phase.
- dans l'intervalle, il convient de définir également une stratégie à plus long terme, en particulier en ce qui concerne le plan d'investissement de grande envergure. Ces questions seront traitées dans une étude intitulée « Financement de projets concernant les énergies renouvelables au titre du Plan Solaire Méditerranéen », que finance le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Cette étude a pour but, notamment, de proposer un éventail d'investissements (y compris des investissements dans les réseaux de transport d'électricité) et un projet de calendrier de mise en œuvre. Ce calendrier sera lié à la réalisation d'objectifs précis, tels que l'élimination de certaines contraintes, l'introduction de tarifs subventionnés, la passation d'accords avec les États membres de l'Union européenne dans le domaine des exportations et la diminution du coût de certaines technologies énergétiques renouvelables.

Dans l'esprit de l'Union pour la Méditerranée et, plus largement, en application de ses principes de coordination, la Banque travaille sur le Plan Solaire en bonne intelligence avec les États membres et les autres institutions financières internationales. Cela est indispensable

pour éviter des chevauchements dans le financement de projets, ainsi que des coûts administratifs supplémentaires. Il y va de la complémentarité, de la cohérence et de l'efficacité du soutien apporté aux pays membres de l'Union pour la Méditerranée.

Très concrètement, j'ai encouragé la conclusion d'un premier document de réflexion entre la BEI, l'Agence française de développement (AFD) et la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW), qui donne un premier aperçu de la manière dont leurs contributions au PSM pourraient être organisées. Ce document a été présenté à Paris le 25 juin, lors de la première réunion ministérielle de l'UpM sur les projets du Développement durable. Il envisage la mobilisation conjointe – sur une période de cinq ans, courant à compter de 2010 – d'une enveloppe de 5 milliards d'euros de prêts consacrée à la promotion et à la mise en œuvre de projets relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, au premier rang desquels figurent désormais les projets portés par le PSM.

En illustration de ce partenariat, la BEI, l'AFD et la KfW vont prochainement lancer des études de faisabilité au profit du ministère tunisien de l'Industrie, de l'Énergie et des Petites et Moyennes Entreprises et de la Société tunisienne d'Électricité et du Gaz (STEG), qui porteront sur la réalisation de centrales à concentration solaire (CSP) de 25 MW et photovoltaïques (PV) de 10 MW. Ces études ont pour objet de fournir les informations nécessaires à la prise de décision définitive quant à la localisation des sites, au dimensionnement, à la construction et à l'exploitation des centrales. Une démarche comparable devrait être suivie au Maroc, où l'un des premiers projets mis à l'étude pourrait être la centrale CSP de Ouarzazate (d'une capacité de 50 MW).

En conclusion de ce rapide tour d'horizon, à travers les actions de la BEI en faveur des énergies renouvelables, je voudrais souligner trois points :

Tout d'abord, le fait qu'elle apporte une attention particulière aux énergies renouvelables ne signifie pas, pour autant, que la BEI se désintéresserait des énergies conventionnelles. Celles-ci demeurent en effet, et pour longtemps encore, indispensables au développement économique de l'Europe, mais plus encore pour répondre à l'impact de la démographie, à la croissance du niveau de vie et aux besoins des entreprises de ses pays partenaires. A l'évidence, ces projets sont cependant analysés avec une attention particulière, dans l'esprit notamment de l'étude-pilote que nous lançons en 2009 pour mesurer l'empreinte carbone liée aux projets financés par la Banque. L'an dernier, la FEMIP a ainsi soutenu les projets de centrales à cycle combiné de Deir Ali (en Syrie) et de Ghannouch (en Tunisie). Ensuite, si l'énergie solaire apparaît comme une source d'énergie d'avenir et inépuisable, elle n'est pas la seule énergie renouvelable à laquelle la BEI apporte son attention. C'est le cas, en particulier, des parcs éoliens, même si ceux-ci réclament des études d'impact approfondies, les paysages et les oiseaux pouvant être mena-

cés par leur développement. Ainsi, dès 2003, la BEI avait financé le plus grand parc éolien marin au monde, composé de 80 turbines d'une capacité de 2 MW chacune, au large du Danemark. Elle accompagne également la réalisation du parc éolien de Tanger (au Maroc), d'une capacité de 140 MW, et elle s'intéresse à ceux de Gabal El-Zeit (en Egypte) et de Tarfaya (au Maroc).

Enfin, s'agissant de l'énergie solaire, la BEI et la FEMIP sont en ordre de marche pour remplir la mission qui

leur a été confiée et transformer ainsi un élan politique en une réussite économique, créatrice d'emplois et potentiellement génératrice de retombées financières importantes. Son expertise et ses moyens sont à la disposition de tous les acteurs désireux de s'investir dans ce projet. Ainsi, ce qui apparaît aujourd'hui encore comme un slogan technocratique (« Le PSM, priorité de l'UpM ») sera demain une réalité aux effets directement perceptibles par les opinions publiques de l'Euro-Méditerranée.